



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY - CALAVI

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE II

Option: Management

Filière: Management des Services Publics (MSP)

ANNEE ACADEMIQUE 2013 – 2014

THEME

CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE LA GESTION DU SYSTEME
D'ENREGISTREMENT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE
(OSC) ET DES PARTIS POLITIQUES AU MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES CULTES (MISPC)

Réalisé et soutenu par :

Alain AFFOUDA

Sous la direction de :

Maître de Stage :

Mr Firmin OUINSOU

Administrateur Civil Hors Classe,

DGAIC/ MISPC

Maître de mémoire :

M. Célestin NANSI

Consultant /Formateur Sénior

Enseignant à l'ENAM

OCTOBRE 2014



IDENTIFICATION DU JURY

PRESIDENT: M. AHO Edouard

MEMBRE: Mme ZOCLI Véronique

**L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE
MAGISTRATURE N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI
IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES
OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A
LEUR AUTEUR.**

DEDICACE

En mémoire de :

- notre cher père feu AFFOUDA Josuas, pour les énormes sacrifices et le temps qu'il a consentis pour notre éducation. Ce travail est l'aboutissement de ses efforts ;
- notre chère mère DODOO Julienne, pour toute l'affection, tout l'amour et toute la patience dont elle a fait preuve à notre égard;
- nos frères et sœurs, cousins, oncles, tantes, et tous nos proches, vous qui nous avez soutenu de près ou de loin.

REMERCIEMENTS

Qu'il nous soit permis ici d'exprimer notre profonde gratitude à Monsieur Célestin NANSI , notre Directeur de mémoire qui, malgré ses nombreuses occupations n'a ménagé aucun effort pour suivre la réalisation de ce mémoire.

Toute notre gratitude également à l'endroit de notre maitre de stage Monsieur Firmin OUINSOU, pour sa disponibilité et sa collaboration permanente.

Nous remercions les membres du jury, qui nous font l'honneur d'apprécier ce travail.

Nous remercions aussi tout particulièrement tous les membres de l'administration de l'ENAM ainsi que de tout le personnel enseignant pour leur encadrement sans faille au cours de notre formation.

Nos remerciements vont également à l'endroit de :

- Monsieur KEGBE Michel ;
- Monsieur HOUNDOGANDJI Ascension ;
- Monsieur LIHOUHINTO Narcisse ;
- Monsieur ASSOUMA M. Souleymane ;
- Monsieur KASSIGNIN Thomas;
- Monsieur DONOU Roger ;
- Monsieur DONOU Anselme ;
- Mademoiselle Ramatou SANNI YARA.

LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- **DGAIC** : Direction Générale des Affaires Intérieures et des Cultes ;
- **DCCT** : Direction des Cultes et de la Chefferie Traditionnelle ;
- **DTLP** : Direction de la Transhumance et des Libertés Publiques ;
- **ENAM** : Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature ;
- **MISPC** : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- **NMP** : Nouveau Management Public ;
- **OSC** : Organisation de la Société Civile ;
- **PREOPP** : Personne Responsable de l'Enregistrement des OSC et des Partis Politiques ;
- **UAC** : Université d'Abomey-Calavi ;

LISTE DES TABLEAUX

NUMEROS	TITRES	PAGES
1	Tableau n°1 : Listes des problématiques	07
2	Tableau n°2 : Tableau de bord	17
3	Tableau n°3 : Degré de connaissance du délai de délivrance du récépissé	36
4	Tableau n°4 : Période de dépôt du dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé	36
5	Tableau n°5 : Délai de délivrance du récépissé	37
6	Tableau n°6 : Degré de conservation des actes administratifs obtenus	39
7	Tableau n°7 : Période de dépôt du dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé	39
8	Tableau n°8 : Délai de délivrance du récépissé	40
9	Tableau n°9 : Rejet du dossier d'enregistrement	42
10	Tableau n°10 : Mode de communication du rejet	42
11	Tableau n°11 : Synthèse de l'étude sur l'amélioration de la chaîne d'enregistrement des OSC et des partis politiques	49

GLOSSAIRE DE L'ETUDE

En vue de permettre une meilleure compréhension du jargon utilisé dans notre travail, nous procédons à la définition des mots clés, concepts et terminologies figurant dans ce document.

Association : Union établie entre plusieurs personnes dans un intérêt commun.

Action d'associer.

Charte : C'est le titre ancien qui concédait un privilège. C'est une Constitution accordée par un monarque. Le mot charte est synonyme de loi, disposition, décret, convention, statut, commandement, code, législation, édit, légalité, ordonnance, règlement, constitution, dogme, arrêté, discipline, acte, réglementation, prescription, titre, document, papier, pièce, certificat.

Coutume : Habitude dans les mœurs, dans les manières, dans les actions. Usage ancien qui avait force de loi.

Culte : Honneur que l'on rend à la divinité. Manifestation extérieure du sentiment religieux.

Vénération.

Délégation : Action de déléguer ses droits à une autre personne.

Liberté : Pouvoir d'exercer sa volonté en agissant ou en n'agissant pas. Libre arbitre. Etat de celui qui n'est pas en captivité. Absence de contrainte. Parole hardie, manière d'agir trop familière: prendre des libertés.

Parti politique : Entente, union de personnes partageant la même opinion.

Récépissé : Ecrit par lequel on reconnaît avoir reçu un colis, un objet, une somme d'argent, etc. Pour les structures associatives il s'agit de leur dossier d'enregistrement.

Signature : Action de signer. Lettre ou chiffre que l'on met au bas de la première page de chaque cahier d'un livre pour en reconnaître l'ordre. Formulation publicitaire qui synthétise les objectifs d'une stratégie de communication.

RESUME

Les OSC et les partis politiques, après leur Assemblée Générale constitutive, pour éviter de rester dans l'informel doivent se faire enregistrer au MISPC, à travers la DGAIC. Mais, la procédure permettant de rentrer en possession du récépissé d'enregistrement constitue un chemin de croix et de la bannière. C'est dans ce cadre que nous avons décidé d'orienter nos recherches sur le thème : « *Contribution à l'amélioration de la gestion du système d'enregistrement des Organisations de la Société Civile (OSC) des partis politiques au Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC)* ».

L'objectif général de notre étude est de contribuer à la réduction du temps dans l'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC.

Pour y parvenir, nous avons identifié trois (03) problèmes spécifiques et formulé les hypothèses suivantes :

- le problème de signature dans le délai des récépissés d'enregistrement s'explique par la mobilité des ministres à la tête du MISPC et la réticence à délivrer le récépissé à certaines structures associatives susceptibles de troubler l'ordre public ;
- l'absence de délégation de signature serait liée au souci d'éviter la corruption et d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité ;
- Le circuit très long des dossiers d'enregistrement s'expliquerait par l'organisation administrative béninoise nécessitant qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes voire d'études minutieuses avant de parvenir à l'autorité hiérarchique.

Enfin nous avons proposé un certain nombre de solutions dont les points saillants sont :

- il faut amener le chef du gouvernement à rendre plus ou moins stable le poste ministériel. C'est-à-dire permettre à tout ministre nommé à ce département d'être à ce poste pendant au moins deux ans ;
- il faut montrer à l'autorité en l'occurrence le ministre que la signature du récépissé d'enregistrement des OSC et des partis politiques, constitue selon le principe d'Eisenhower, une tâche peu importante mais urgente donc à déléguer. Par ailleurs, pour éviter la corruption dans cette délégation de signature il faut mettre des gardes fous tels que la création d'un organe de contrôle de suivi et de validation de la signature des récépissés d'enregistrement ;
- il faut élaborer un manuel de procédure administrative.

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE : Etat des lieux du système d'enregistrement des OSC et des partis politiques au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC)

CHAPITRE PREMIER : Ciblage de la problématique

Section 1 : De l'inventaire des éléments de l'état des lieux de base au choix de la problématique

Section 2 : Spécification de la problématique et séquences de résolution

CHAPITRE DEUXIEME : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Section 1 : Cadre théorique de base de l'étude : objectifs et hypothèses

Section 2 : Synthèse des préoccupations et tableau de bord de l'étude

Conclusion générale

Bibliographie

Annexes

Tables des matières

INTRODUCTION

Le service public est une activité d'intérêt général assurée par une personne publique au moyen de procédés exorbitants de droit commun. La gestion d'un service public respecte les principes généraux de l'administration publique : le principe d'égalité, de continuité, et celui d'adaptabilité ou de mutabilité. Pour bien accomplir sa mission, toute structure ou tout service public doit s'approprier ces principes afin de conquérir et de fidéliser sa clientèle.

Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes est une structure de l'Etat qui s'occupe du service public de la sécurité publique et de la sûreté de l'Etat. Le décret n° 2012-429 du 06 novembre 2012, lui assigne comme missions, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de sécurité, de protection civile, des libertés publiques et des cultes. Au sein de ce ministère, la Direction Générale des Affaires Intérieures et des Cultes (DGAIC) est un service public, ayant pour missions de gérer les affaires à caractère national touchant la vie des populations, aux régimes de police particuliers et aux cultes. Autrement dit, elle est chargée entre autres d'enregistrer les partis politiques ou formations politiques, les associations à envergure internationale, les cultes et coutumes, les fondations et ONG ; de réglementer des jeux de hasard et les conditions d'ouverture et d'autorisation des débits de boissons et des boîtes de nuit, tout cela en liaison avec les services de sécurité compétents. Elle est également chargée de la transhumance nationale et transfrontalière.

Pour accomplir ces différentes missions, la DGAIC dispose des services et directions suivants : un Secrétariat, un Service Financier et du Matériel (SFM), une Direction des Cultes et de la Chefferie Traditionnelle (DCCT) et une Direction de

la Transhumance et des Libertés Publiques (DTLP). C'est surtout auprès de ces deux directions que les OSC et les partis politiques se font enregistrer.

Notre stage de fin de formation s'est beaucoup plus intéressé sur l'une des missions de la DGAIC, notamment sa mission d'enregistrer les structures associatives. Cela nous a permis de faire une analyse approfondie de l'organisation et du fonctionnement de la DGAIC, de relever quelques problèmes qui constituent un frein pour le bon fonctionnement de cette direction.

En effet, la prolifération des associations et des partis politiques de différentes sortes et leur augmentation sans cesse galopante, entraînent des troubles à l'ordre public et nécessitent qu'ils soient enregistrés et bien réorganisés. Nous nous sommes donc posé la question de savoir comment doit fonctionner la DGAIC afin de délivrer les récépissés dans les meilleurs délais à ces structures associatives.

Une réflexion s'impose donc, et constitue le fondement de notre étude sur le thème : « *Contribution à l'amélioration de la gestion du système d'enregistrement des Organisations de la Société Civile (OSC) et des partis politiques au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC)* ».

Pour mener à bien notre étude, notre travail se structurera autour de deux grandes parties à savoir :

- La première partie qui sera consacrée à l'état des lieux du système d'enregistrement des OSC et des partis politiques au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC) ;

- La deuxième partie concerne l'analyse du problème relatif au système d'enregistrement des OSC et des partis politiques dans ledit ministère.

PREMIERE PARTIE : Etats des Lieux du système d'enregistrement

Dans cette partie, nous parlerons d'abord du ciblage de la problématique, ensuite du cadre théorique et méthodologique de l'étude.

CHAPITRE PREMIER : Etat des lieux et ciblage de la problématique

Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord les éléments de l'état des lieux de base, ensuite procéderons à la spécification de la problématique et enfin nous choisirons la démarche méthodologique à adopter.

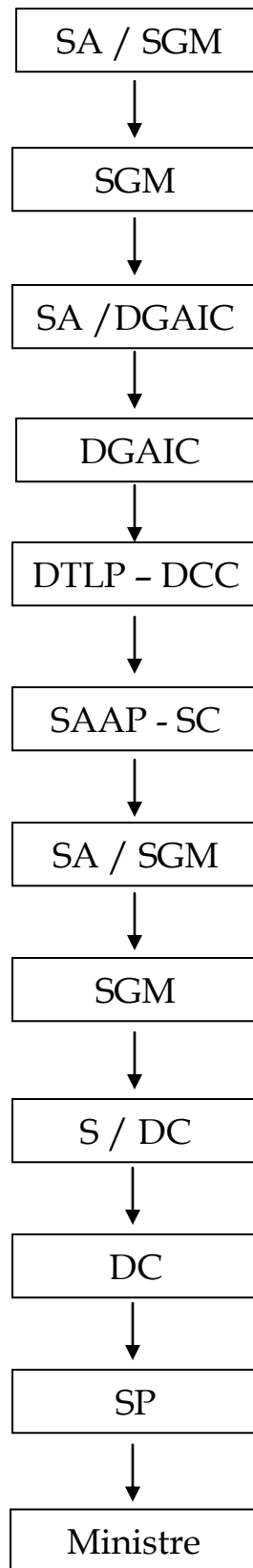
Section 1 : Etat des lieux

Il s'agira dans cette étape de faire l'état des lieux pratiques de gestion des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques.

Pour ce faire, nous allons nous intéresser à la gestion efficace, informatique et efficiente de ces dossiers d'enregistrement.

Il faut noter que lorsque les OSC et les partis politiques doivent enregistrer leurs dossiers au MISPC, ils rencontrent assez de difficultés. Ce qui commence par le cheminement que doit faire ces dossiers avant l'enregistrement car, ils font le tour de toute une chaîne de bureaux.

Ce qui s'explique par le schéma suivant :



Circuit d'enregistrement et de délivrance de récépissé

Ainsi, nous aboutissons aux constats suivants :

- mauvaise gestion des dossiers ;
- défaut de planification des tâches .

Conclusion partielle N°1 : Inexistence d'une gestion efficace des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques.

De même, le ministère ne dispose pas d'un logiciel de traitement informatique des OSC et des partis politiques. Ce qui rend plus complexe cette gestion.

Conclusion partielle N°2 : Inexistence d'une gestion informatique des OSC et des partis politiques.

En plus, il faut noter que l'efficacité constatée dans la gestion des OSC et des partis politiques n'est pas à la hauteur des attentes des usagers. Ce qui s'explique par le retard dans la signature des récépissés, la mobilité des Ministres à la tête du MISPC et le circuit très long de ces dossiers.

Conclusion partielle N°3: Gestion peu efficace des dossiers pour les usagers.

Paragraphe 1 : Inventaires des atouts, des problèmes et listes des problématiques

A. Inventaire des atouts

Nous pouvons citer :

- a. la disponibilité et l'accueil des agents de la DGAIC, dans la réception des dossiers d'enregistrement des associations ;

- b. la gestion informatique desdits dossiers ;
- c. le bon acheminement du courrier « arrivée » ;
- d. le bon acheminement du courrier « départ » ;
- e. la bonne ambiance de travail ;
- f. le classement simple du courrier et des dossiers ;
- g. l'organisation régulière du CODIR
- h. l'existence du logiciel de conservation de base de données : le Gest-
Assoc

B. Inventaire des problèmes et liste des problématiques

1- Inventaire des problèmes : faiblesses et menaces

- a. le retard dans le traitement des dossiers d'enregistrement des associations ;
- b. la mauvaise gestion des dossiers ;
- c. le problème lié au traitement informatique des dossiers ;
- d. l'absence d'un système de traitement informatique des dossiers d'enregistrement des associations ;
- e. l'insuffisance de personnel ;
- f. le surcharge de travail ;
- g. le défaut de planification des tâches ;
- h. le manque de motivation du personnel ;
- i. l'exiguïté du local ;
- j. le problème de signature à temps des récépissés d'enregistrement lié à la mobilité des ministres à la tête du MISPC ;
- k. l'absence de délégation de signature ;
- l. le circuit très long des dossiers d'enregistrement ;

Il faut aussi noter que la non délivrance à temps des récépissés peut causer des préjudices éventuelles aux usagers. Il peut s'agir des pertes d'opportunités qui aideront à régler les problèmes sociopolitiques du pays.

2- Liste des problématiques

Les problèmes spécifiques énumérés sont regroupés sous trois (03) problématiques différentes présentées dans le tableau suivant :

Tableau n°1 : Liste des problématiques

N°	Centres d'intérêt	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Problématiques
1	La gestion efficace des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques	a- Retard dans le traitement des dossiers d'enregistrement des associations ; b- Mauvaise gestion des dossiers ; c- Défaut de planification des tâches ;	Le caractère peu performant de la gestion efficace des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques	La problématique d'une gestion efficace des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques
2	La gestion informatique des dossiers d'enregistrements des OSC et des partis politiques	a- Problème lié au traitement informatique des dossiers b- Absence d'un système de traitement informatique des dossiers 2d'enregistrement des OSC et des partis politiques	Le caractère peu effectif de la gestion informatique des dossiers d'enregistrements des OSC et des partis politiques	La problématique d'une gestion informatique efficace des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques
3	La gestion efficiente des dossiers d'enregistrements des OSC et des partis politiques	a- Problème de signature dans le délai des récépissés d'enregistrement lié à la mobilité des ministres à la tête du MISPC ; b- Absence de délégation de signature ; c- Le circuit très long des dossiers d'enregistrement	Le caractère peu efficient de la gestion des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques	La problématique d'une gestion efficiente des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques

Source : Réalisé par nous-mêmes

Paragraphe 2 : Choix de la problématique et formulation du sujet

Il s'agira ici de justifier le choix de la problématique et de formuler le sujet :

A- Le choix de la problématique

Les problèmes spécifiques identifiés à partir de l'état des lieux de base et regroupés en différentes problématiques sont très importants et méritent d'être résolus ; ce qui permettra de rendre plus performante la gestion des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques. En effet, ce sont les structures associatives qui assurent la raison d'être de la DGAIC en général et de ses deux directions suivantes : la Direction de la Transhumance et des Libertés Publiques (DTLP) et la Direction des Cultes et de la Chefferie Traditionnelle (DCCT) en particulier. La DGAIC, en principe doit offrir de bonnes prestations aux usagers, en leur délivrant le récépissé de l'enregistrement en un temps record. Mais ceux-ci, de leur côté, doivent faciliter la tâche à cette direction en intégrant dans un bref délai les corrections relevées dans leurs dossiers. De toutes les façons, le grand problème se situe au niveau de la DGAIC qui est appelée à mettre tout en œuvre afin de satisfaire sa clientèle.

Eu égard à toutes ces préoccupations, il urge d'améliorer la gestion des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques. Pour ce faire, nous avons choisi une problématique libellée comme suit : « *Contribution à la gestion efficiente des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques* ». Cette problématique se rapporte au problème général suivant : le caractère peu efficient de la gestion des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques ; et regroupe les problèmes spécifiques ci-après :

- le problème de signature dans le délai des récépissés d'enregistrement lié à la mobilité des ministres à la tête du MISPC ;

- l'absence de délégation de signature ;
- le circuit très long des dossiers d'enregistrement.

B- La formulation du sujet

Au nombre des problématiques dégagées, nous avons décidé d'orienter notre réflexion sur celle qui se rapporte à la gestion efficiente des dossiers de l'enregistrement des associations.

Dans le souci de participer à la résolution des problèmes spécifiques et du problème général, nous avons choisi de réfléchir sur le thème : « *CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE LA GESTION DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC) ET DES PARTIS POLITIQUES AU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES CULTES (MISPC)* ».

Section 2 : Spécification de la problématique et séquences de résolution

Dans cette section, nous procéderons dans un premier temps à la spécification de la problématique pour finir aux séquences de résolution.

Paragraphe 1 : Spécification de la problématique

La problématique retenue étant connue, la DGAIC doit mettre en œuvre une politique efficace pour la délivrance dans le délai aux OSC et des partis politiques leur récépissé d'enregistrement.

A- Causes de la problématique

Il est nécessaire de se référer aux causes citées ci-dessus se trouvant à la base des problèmes spécifiques liés à cette problématique.

B-Identification de la problématique

De la résolution de ces problèmes adviendra une amélioration du système d'enregistrement des OSC et des partis politiques au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC). Ces problèmes spécifiques ont été sélectionnés en fonction de leur degré de complexité. Il s'agit des problèmes spécifiques ci-après :

- le problème de signature dans le délai des récépissés d'enregistrement; (problème spécifique n°1) ;
- l'absence de délégation de signature ; (problème spécifique n°2) ;
- le circuit très long des dossiers d'enregistrement. (problème spécifique n°3).

Paragraphe 2 : Séquences de résolution de la problématique et justification de la démarche

A-Séquences de résolution de la problématique

Une fois les problèmes spécifiques choisis, la problématique spécifiée et le sujet formulé, nous suivons une démarche en dix (10) séquences :

- la fixation des objectifs de la recherche ;
- la formulation des hypothèses de recherche ;
- la construction du Tableau de Bord de l'Etude (TBE) ;
- la revue de la littérature ;
- la mobilisation des données ;
- l'analyse des données ;
- l'établissement du diagnostic ;
- les approches de solutions ;

- les conditions de mise en œuvre des solutions ;
- le tableau de synthèse.

B- Justification de la démarche

L'efficacité du travail se justifie par la rigueur dans l'application des démarches.

L'absence d'une séquence est synonyme de l'absence d'un maillon de la chaîne. Ce qui laisse dans le travail des incohérences rendant difficile la compréhension et l'enchaînement des idées.

CHAPITRE DEUXIEME : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Dans ce chapitre, nous allons formuler les objectifs à atteindre et les hypothèses de l'étude ; ce qui nous permettra d'élaborer le Tableau de Bord de l'Etude (TBE), afin de mettre en place une méthodologie de travail selon les aspects théoriques et empiriques.

Section 1 : Cadre théorique de base de l'étude : objectifs et hypothèses

Cette section sera consacrée d'une part à la présentation des objectifs et des hypothèses de l'étude, à la synthèse des préoccupations et enfin nous esquissons le Tableau de Bord de l'Etude (TBE).

Paragraphe 1 : Les objectifs de l'étude

Avant de formuler les objectifs, il est nécessaire de rappeler la problématique de l'étude : problématique de l'amélioration de la gestion des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques. Elle se rapporte au problème général relatif au caractère peu efficient de la gestion des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques.

En effet, le management d'une organisation doit combiner qualité, efficacité et efficience aussi bien dans le système que dans la gestion des ressources.

La gestion qualitative permet d'améliorer la qualité du système afin de satisfaire au mieux les besoins des usagers du service public. Mais cette qualité est relative puisqu'elle est fonction des exigences des usagers et des parties prenantes internes et externes ainsi que des risques de toute nature dont le service peut se voir confronter.

L'efficacité qualifie la capacité du service de parvenir à ses fins, ses objectifs. Cela revient donc à produire à l'échéance prévue les résultats escomptés et réaliser des objectifs fixés ; objectifs qui peuvent être définis en termes de quantité, qualité, de rapidité, de coût, de rentabilité, etc.

L'efficience quant à elle qualifie la capacité d'une organisation à parvenir à ses objectifs au prix d'une consommation optimale de ressources (personnel, matériel, finances). Elle se mesure donc sous la forme d'un rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées.

La combinaison de ces trois facteurs dans le management d'une organisation permet d'apprécier le niveau de sa gestion suivant des référentiels bien définis aujourd'hui et qui conduisent à une certification.

La certification est l'assurance donnée, par écrit, par un organisme accrédité et impartial attestant qu'une personne, un service ou une entreprise présente une conformité aux spécifications énoncées dans un référentiel.

Notre objectif est donc de décrypter le fonctionnement de la DGAIC afin d'en faciliter la compréhension et regroupe les problèmes spécifiques ci-après :

- le problème de signature dans le délai des récépissés d'enregistrement par le ministre ; (problème spécifique n°1)
- l'absence de délégation de signature ; (problème spécifique n°2)
- le circuit très long des dossiers d'enregistrement. (problème spécifique n°3)

A- Objectif général

L'objectif général de l'étude est de contribuer à la réduction du temps dans l'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC.

B- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques se libellent à travers les problèmes spécifiques ci-dessus :

- objectif spécifique n°1 : Proposer une procédure rapide pour la signature dans le délai des récépissés d'enregistrement ;
- objectif spécifique n°2 : Faire un plaidoyer auprès du ministre afin qu'il délègue sa signature à une autre personne ;
- objectif spécifique n°3 : Déterminer un mécanisme très rapide de traitement des dossiers de l'enregistrement des associations

Nous aborderons après la présentation des objectifs de l'étude, la formulation des hypothèses.

Paragraphe 2 : Formulation des hypothèses

A- Causes liées à chaque problème spécifique

De l'analyse du problème spécifique lié aux difficultés de la signature à temps des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques, nous avons déterminé deux causes à savoir :

- la mobilité des ministres à la tête du MISPC;
- la réticence à signer certains récépissés des OSC et des partis politiques susceptibles de troubler l'ordre public.

S'agissant du problème spécifique lié à l'absence de délégation de signature, nous avons également déterminé deux causes à savoir :

- le souci d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité ;
- le souci d'éviter la corruption.

Enfin, quant au problème spécifique lié au circuit très long des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC, nous avons dégagé deux causes à savoir :

- l'organisation administrative béninoise nécessite qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes avant de parvenir à l'autorité hiérarchique ;
- les dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques doivent faire l'objet de plusieurs études.

B- Hypothèses liées à chaque problème spécifique

Par rapport à l'analyse du problème spécifique lié aux difficultés de la signature dans le délai des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques, nous avons déterminé deux hypothèses à savoir :

- la mobilité des ministres à la tête du MISPC est peut-être à la base des difficultés de la signature à temps des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques;
- la réticence à signer certains récépissés des associations susceptibles de troubler l'ordre public est peut-être à la base des difficultés de la signature à temps des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques.

En ce qui concerne le problème spécifique lié à l'absence de délégation de signature, nous avons également déterminé deux hypothèses à savoir :

- le souci d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité serait lié à l'absence de délégation de signature ;
- le souci d'éviter la corruption serait lié à l'absence de délégation de signature.

Enfin, quant au problème spécifique lié au circuit très long des dossiers d'enregistrement des associations au MISPC, nous avons dégagé deux hypothèses à savoir :

- l'organisation administrative béninoise nécessitant qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes avant de parvenir à l'autorité hiérarchique occasionnerait le circuit très long des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC ;
- le fait que les dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques doivent faire l'objet de plusieurs études entrainerait le circuit très long des dossiers d'enregistrement de ces structures associatives au MISPC.

Section 2 : Synthèse des préoccupations et tableau de bord de l'étude

Nous ferons en un premier temps la synthèse des problèmes à résoudre, des objectifs et des hypothèses puis en un deuxième temps le tableau de bord de l'étude.

Paragraphe 1 : Synthèse des préoccupations

A- Synthèse des problèmes spécifiques

Les problèmes spécifiques liés à la délivrance des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC sont dus :

- à la mobilité des ministres à la tête du MISPC;
- à la réticence à signer certains récépissés des OSC et des partis politiques susceptibles de troubler l'ordre public.
- au souci d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité ;
- au souci d'éviter la corruption.

- à l'organisation administrative béninoise nécessitant qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes avant de parvenir à l'autorité hiérarchique ;
- au fait que les dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques doivent faire l'objet de plusieurs études.

Par rapport à ces problèmes spécifiques, les objectifs spécifiques sont les suivants :

B- Synthèse des objectifs spécifiques et des hypothèses

1- Synthèse des objectifs spécifiques

- objectif spécifique n°1 : proposer une procédure rapide pour la signature à temps des récépissés d'enregistrement ;
- objectif spécifique n°2 : faire un plaidoyer auprès du ministre afin qu'il délègue sa signature à une autre personne ;
- objectif spécifique n°3 : déterminer un mécanisme très rapide de traitement des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques.

2- Synthèse des hypothèses

Les hypothèses formulées se présentent comme suit :

- la mobilité des ministres à la tête du MISPC est peut-être à la base des difficultés de la signature dans le délai des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques ;
- la réticence à signer certains récépissés des associations susceptibles de troubler l'ordre public est peut-être à la base des difficultés de la signature à temps des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques.
- le souci d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité serait lié à l'absence de délégation de signature ;

- le souci d'éviter la corruption serait lié à l'absence de délégation de signature.
- l'organisation administrative béninoise nécessitant qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes avant de parvenir à l'autorité hiérarchique occasionnerait le circuit très long des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC ;
- le fait que les dossiers d'enregistrement des associations doivent faire l'objet de plusieurs études entrainerait le circuit très long des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC.

Paragraphe 2 : construction du tableau de bord et limite de l'étude

A- Construction du tableau de bord de l'étude

Tableau n°2 : Tableau de bord de l'étude

Niveau d'analyse	Problématique	Objectif de recherche	Causes supposés	Hypothèses
Niveau général	Le caractère peu efficient de la gestion des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques	Contribution à l'amélioration du système d'enregistrement des OSC et des partis politiques au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC)
Niveau spécifique n°1	Problème de signature à temps des récépissés d'enregistrement ;	Proposer une procédure rapide pour la signature dans le délai des récépissés d'enregistrement	- la mobilité des ministres à la tête du MISPC; - la réticence à signer certains récépissés des OSC et des partis politiques susceptibles de troubler l'ordre public.	- la mobilité des ministres à la tête du MISPC est peut-être à la base des difficultés de la signature à temps des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques ; - la réticence à signer certains récépissés des associations

				susceptibles de troubler l'ordre public est peut-être à la base des difficultés de la signature dans le délai des récépissés d'enregistrement des associations.
Niveau spécifique n°2	Absence de délégation de signature ;	Faire un plaidoyer auprès du ministre afin qu'il délègue sa signature à une autre personne ;	- souci d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité ; - souci d'éviter la corruption.	- le souci d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité serait lié à l'absence de délégation de signature ; - le souci d'éviter la corruption serait lié à l'absence de délégation de signature.
Niveau spécifique n°3	Le circuit très long des dossiers d'enregistrement	Déterminer un mécanisme très rapide de traitement des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques.	- l'organisation administrative béninoise nécessitant qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes avant de parvenir à l'autorité hiérarchique ; - les dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques doivent faire l'objet de plusieurs études	- l'organisation administrative béninoise nécessitant qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes avant de parvenir à l'autorité hiérarchique occasionnerait le circuit très long des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques - le fait que les dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques doivent faire l'objet de plusieurs études entrainerait le circuit très long des dossiers d'enregistrement des associations au MISPC.

Source : Conception personnelle

B-Limite de l'étude

Nos investigations ne sont pas allées plus loin parce que nous aurions souhaité étudier le fonctionnement des OSC et des partis politiques ainsi que le suivi de leurs activités sur le terrain.

D'autres recherches dans ce sens seraient profitables pour la DGAIC et par ricochet, pour l'Etat béninois.

DEUXIEME PARTIE : Analyse du problème relatif au système d'enregistrement

Cette partie nous permettra d'aborder dans un premier temps la revue de la littérature et la méthodologie adoptée et dans un second temps la collecte des données et les conditions de mise en œuvre des solutions

CHAPITRE PREMIER : Revue de la littérature et méthodologie adoptée

Pour mieux cerner le contour de tout problème, il est nécessaire de disposer des informations pertinentes et fiables se rapportant au sujet d'une part et de faire ressortir les approches théoriques et empiriques retenues d'autre part.

Section 1 : Revue de la littérature

La revue de littérature est un élément indispensable de tout travail scientifique. Elle vise à s'assurer au préalable de l'état des connaissances acquises, à partir de la documentation mobilisée sur le problème en question. Il s'agit pour nous, de recenser les contributions antérieures afin d'élargir le champ de connaissance et de mieux cerner les éléments constituant d'une part le problème général et d'autre part les problèmes spécifiques en résolution que sont :

- le problème de signature dans le délais récépissés d'enregistrement ;
- l'absence de délégation de signature ;
- le circuit très long des dossiers d'enregistrement.

De nos investigations, il nous a été donné de constater que s'il est vrai qu'à nos jours, notre pays a été marqué par une multitude de textes législatifs et réglementaires issus des réformes engagées dans plusieurs domaines, il n'existe cependant que très peu d'ouvrages spécialisés dans le domaine de l'enregistrement des OSC et des partis politiques.

Paragraphe 1 : Point des connaissances sur le problème général et leurs implications

A-Point des connaissances sur le problème général

Le problème général est celui du caractère peu efficient de la gestion des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC.

B- Implications des connaissances : Classification et réaménagement

1- Classification

Afin d'éviter que les OSC et les partis politiques exercent leurs différentes activités dans l'informel, l'Etat a décidé de les organiser et de les enregistrer. C'est pourquoi les OSC ont été distinguées des partis politiques, et ont été dénombrées par le Professeur Honorat AGUESSY lors du Séminaire National sur le Recentrage du Concept de Société Civile au Bénin, en sept (7) composantes à savoir :

- les ONG ;
- les syndicats ;
- les confessions religieuses ;
- les associations de développement ;
- les associations de médias ;
- les artistes ;
- les opérateurs économiques.

2- Réaménagement

On assiste à la nouvelle classification plus complète libellée ainsi qu'il suit :

- les ONG ;
- les syndicats ;
- les confessions religieuses ;

- les associations de médias ;
- les organisations socioprofessionnelles;
- la chefferie traditionnelle ;
- les associations : associations de développement ; associations des femmes; associations de jeunes ; etc.

Ces OSC se distinguent des partis politiques par les critères suivants :

- la défense des intérêts publics ;
- l'existence de lien juridique avec l'Etat ;
- le principe du pluralisme, de l'impartialité et de la tolérance ;
- le principe de l'indépendance financière.

Quant aux partis politiques, ils se distinguent des OSC par leur attitude partisane et leur conquête du pouvoir.

D'après les dispositions de la loi N°2001-21 du 21 février 2003 portant charte des partis politiques :

Article 2 : Les partis politiques sont des groupements de citoyens, formés en vue de promouvoir et de défendre des projets de sociétés et des programmes politiques dans le cadre de la Constitution du 11 décembre 1990 et des lois subséquentes

Dans leur vocation à conquérir le pouvoir d'Etat ou à participer à la représentation du peuple au niveau local et national, ils concourent à la formation de la volonté politique et à l'expression du suffrage universel par des moyens démocratiques et pacifiques, entre autres en :

- stimulant et en approfondissant l'éducation civique ;
- encourageant la participation active des citoyens à la vie publique ;
- formant des citoyens capables d'assumer des responsabilités publiques ;

- participant aux élections locales et nationales par la présentation de candidats ;
- contribuant à l'animation politique au parlement, au gouvernement et dans la vie publique ;
- veillant à une liaison entre le peuple et les organes de l'Etat.

Le rôle très important des partis politiques et leur nombre sans cesse croissant amènent l'Etat à les maîtriser d'où il leur est exigé de constituer un dossier d'enregistrement afin que l'autorité puisse leur délivrer le récépissé dans un délai de deux mois. Tout ceci est bien élucidé par les articles 16 et suivants de la loi précitée.

Article 16 : La déclaration administrative de constitution d'un parti politique en République du Bénin s'effectue par le dépôt d'un dossier auprès du ministre chargé de l'intérieur. Un numéro d'arrivée est immédiatement communiqué au déposant ou expédié par courrier administratif dans un délai de deux (02) mois.

Sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente loi, le parti politique acquiert définitivement la personnalité morale.

Le parti politique doit acquérir à titre gracieux ou onéreux et gérer :

- des locaux et matériels destinés à son administration et aux réunions de ses membres et à abriter son siège ;
- tous biens nécessaires à ses activités.

Il pourra également éditer tous documents ou périodiques dans le respect des textes en vigueur.

Article 17 : Le dossier mentionné à l'article 16 ci-dessus comprend :

- une demande signée et présentée par l'un des membres fondateurs ;
- le procès-verbal devra compter les noms, prénoms, dates, lieux de naissance, département de provenance et la profession des membres fondateurs de même que les noms et prénoms des dirigeants au niveau national
- quatre (4) exemplaires des statuts et règlements intérieurs
- quatre (4) exemplaires de son projet de société
- les actes de naissance ou jugements supplétifs des membres fondateurs ;
- les extraits du casier judiciaire des membres fondateurs ;
- les certificats de nationalité des membres fondateurs ;
- les attestations de résidence des membres fondateurs ;
- la dénomination du parti et l'adresse complète de son siège;

Article 18 : Aux termes de la présente Charte, il faut entendre par département de provenance, le département dans lequel toute personne à son centre d'intérêt familial ou celui dont elle est originaire.

Article 19 : Après le contrôle de conformité et dans un délai de deux mois, le ministre chargé de l'intérieur délivre un récépissé de la déclaration au mandataire du parti politique, des membres fondateurs et des dirigeants

La publication au journal officiel doit intervenir dans les deux mois qui suivent la date du dépôt du dossier.

Article 20 : Le ministre chargé de l'intérieur fait procéder, durant le délai visé à l'article 19 ci-dessus, à toute étude utile, à toute recherche et enquête nécessaire au contrôle de la véracité du contenu de la déclaration

Article 21 : Dans le cas où le récépissé n'est pas délivré dans le délai de deux (2) mois prévu à l'article 19 ci-dessus pour non-conformité à la loi, le ministre chargé de l'intérieur est tenu de procéder à une notification motivée au parti politique concerné au plus tard huit (8) jours avant l'expiration du délai de deux mois. Ce parti politique peut saisir la chambre administrative de la Cour Suprême dans les quinze (15) jours de la notification. La cour statue en procédure d'urgence.

Article 22 : Dans le délai de deux mois qui suit la réception du récépissé, les responsables du parti politique accomplissent les formalités pour sa publication au journal officiel de la République du Bénin.

Pour ce qui concerne les OSC, aucune loi n'est encore adoptée au Bénin. Cependant, elles sont régies par la loi du 1^{er} juillet 1901. Leur enregistrement pour l'obtention d'un récépissé suit presque la même procédure que les partis politiques. Car depuis 2007, cet encadrement juridique est à la phase d'un avant-projet de loi.

La distinction juridique des OSC et des partis politiques découlent de leur objet et de leur but, les uns participant à la promotion, à l'éducation sociale et au contrôle de la gestion du pouvoir public, les autres par essence à la conquête de ce pouvoir et à sa gestion par la participation au débat politique national et aux élections.

L'article 16 encadre les activités des partis politiques afin qu'ils ne débordent du cadre de l'action publique et notamment, qu'ils ne mettent pas en péril la sécurité publique et la sûreté de l'Etat.

L'article 19 règle le problème de délai d'obtention du récépissé ainsi que le délai de publication au Journal Officiel. Mais lorsqu'il y a problème de non-conformité à la loi, la délivrance du récépissé n'est plus effective comme l'indiquent les articles 20, 21 et 22. Tout cela peut faire intervenir la chambre administrative de la Cour

Suprême qui statue en procédure d'urgence sur ce problème de non-conformité à la loi.

Paragraphe 2 : Point des connaissances sur les problèmes spécifiques 1, 2 et 3

A- Point des connaissances sur les problèmes spécifiques 1 et 2

Les problèmes spécifiques 1 et 2 ont respectivement pour nom :

- le problème de signature dans le délai des récépissés d'enregistrement ;
- l'absence de délégation de signature.

Le circuit très long des dossiers d'enregistrement s'explique par l'organisation administrative béninoise nécessitant qu'un dossier suive un certain nombre d'étapes avant de parvenir à l'autorité hiérarchique.

Le traitement des dossiers d'enregistrement suit un processus avant la délivrance des récépissés. Ce processus devrait dorénavant se conformer au Nouveau Management Public (NMP). En effet, le Nouveau Management Public (NMP), apparu dès le début des années 80¹, privilégie l'atteinte des résultats et prône la généralisation de la culture de l'évaluation, afin d'optimiser l'allocation des ressources vers les actions les plus efficaces. Il recommande également une séparation claire entre la conception (décision politique) et la mise en œuvre (gestion). Il distingue en effet la pertinence et la cohérence des politiques publiques (qui relève de la responsabilité des décideurs politiques) et l'efficacité des services qui mettent en œuvre les politiques décidées (qui est sous la responsabilité des gestionnaires). L'effet de « bonnes » politiques (c'est-à-dire proposant des solutions

¹Le Nouveau Management Public : Avantages et Limites, Anne Amar, Ludovic Berthier, CEROG, IAE d'Aix-en-Provence.

adaptées aux problèmes que rencontrent les citoyens) peut être minimisé voire anéanti par une mise en œuvre inefficace, tandis que de « mauvaises » politiques peuvent être appliquées avec efficacité. La mesure de la performance doit donc permettre de renseigner à la fois sur l'efficacité des choix de politique et sur l'efficience des choix de gestion.

Le NMP propose toute une série d'instruments pour le pilotage et le contrôle du nouveau système de gestion des affaires publiques, en particulier un système d'indicateurs mesurant l'impact, l'effectivité, l'efficacité, l'efficience des politiques et la satisfaction des clients. Ces indicateurs constituent l'outil principal de gestion du nouveau système.

Selon la norme ISO 9000:2005 le processus est : « l'ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie. Le processus est à la fois entendu comme une représentation, un caractère normatif ou descriptif, un mode d'analyse. Qu'en est-il exactement ? Sous le terme « Processus » nous pouvons qualifier toute entité qui produit un résultat. Il se définit par sa nature transactionnelle: produire X concevoir Y « transporter Z de A à B » facturer les prestations XYZ ».

Un processus consiste en un ensemble d'opérations ou d'activités réalisées par des acteurs avec et à l'aide de moyens, selon des références en vue d'une finalité. A ce titre, un processus est toujours orienté vers un bénéficiaire ou un système bénéficiaire, interne ou externe. Ainsi un processus peut comprendre des activités réalisées par différents services, différentes entités. En ce sens, ils peuvent être "**transversaux**", ce qui induit des points de rencontre entre les services concernés appelés "**interfaces**", points décisifs de l'amélioration du produit ou du service rendu auprès du bénéficiaire. Plus globalement, c'est un ensemble de ressources et d'activités liées qui transforment des éléments entrants

en éléments sortants.

En conséquence, une approche par processus doit au préalable faire l'objet d'un certain nombre de conventions et de règle du jeu pour définir en interne les principes de travail à mettre en œuvre par la suite, histoire de ne pas y passer trop de temps et d'être efficient. C'est ainsi qu'est née la notion de « l'approche processus » qui consiste à aborder le fonctionnement de l'entreprise par ses processus. Elle met en évidence des chaînes d'activités qui conduisent aux produits et des dysfonctionnements, des coûts, des délais et de la souplesse (la flexibilité) disponible pour satisfaire la clientèle finale. C'est dire ainsi que l'approche processus fait évoluer la façon de travailler : la « voix du client » pénètre au plus profond de l'entreprise (plus seulement dans les services commerciaux); des possibilités de rationalisation des activités apparaissent et l'amélioration d'un processus a un impact visible et direct sur le produit. En clair, un bon processus doit viser les possibilités d'amélioration des erreurs, des coûts, des retards importants et la satisfaction de la clientèle à travers des prestations de qualité. Ce qui implique son automatisation avec pour corollaires la simplification et la réduction du temps d'exécution des tâches, la modernisation des équipements.

B- Point des connaissances liées au problème spécifique 3

Le problème spécifique n° 3 est lié au mauvais traitement du courrier. Selon LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ (2007), le courrier est « la correspondance (lettres, imprimés, paquets) reçue ou envoyée par la poste. C'est l'ensemble des lettres qu'une personne écrit ou reçoit ». De cette définition il existe deux sortes de courrier :

- le courrier-arrivée ;
- le courrier-départ.

Le courrier-départ : C'est l'ensemble des correspondances émises par l'administration vers d'autres destinations. C'est aussi la totalité des lettres envoyées

Le courrier-arrivée : Il représente l'ensemble des correspondances provenant d'autres administrations, individus ou organisations. C'est aussi l'ensemble des correspondances reçu quotidiennement par une organisation, entreprise, etc.

En ce qui concerne l'enregistrement, l'auteur fait observer qu'une copie du courrier envoyé doit être classé dans le chrono « Départ ». Si le courrier concerne un dossier ouvert, on y classe d'abord une copie. Ensuite on classe une autre copie dans un tableau d'enregistrement du courrier émis créé pour la circonstance sur son micro-ordinateur. Enfin, il faudra d'une part mettre en place un système de gestion du « courrier départ » pour faciliter les recherches et d'autre part conserver une copie pour faire le suivi.

Le courrier, pour pouvoir être retrouvé rapidement et traité doit être classé. Le classement apparaît donc comme une étape déterminante dans le traitement du courrier.

A ce propos, **C. CHAMPAGNE** et **D. BOUCKENHOVE** dans Communication et organisation faisaient comprendre que « classer c'est ranger des informations dans un ordre déterminé selon les règles suffisamment simples et logiques pour que tout le monde puisse accéder rapidement à l'information recherchée ». Pour ces auteurs, il existe trois principaux ordres de classement et quatre qui sont des dérivés de ceux-ci. Les trois principaux ordres de classement sont :

- le classement alphabétique : c'est le classement d'après la suite des lettres de l'alphabet ;
- le classement numérique : c'est le classement selon la suite naturelle des

nombres entiers naturels ;

- le classement idéologique : c'est le classement par thèmes divisés en parties et sous-parties.

Les quatre ordres dérivés sont :

- le classement alphanumérique : il est réalisé d'après l'ordre alphabétique puis selon l'ordre numérique à l'intérieur de chaque tranche alphabétique ;
- le classement chronologique : c'est le classement d'après les dates ;
- le classement géographique : c'est le classement en fonction des divisions et subdivisions territoriales (pays, régions, départements, communes etc...);
- le classement décimal : il est réalisé d'après la suite des nombres décimaux;

A en croire J. DESLOGIS et H. SALLES, dans Le classement, «Le classement varie avec la nature, l'importance et la fréquence de la consultation des documents à classer, le matériel ou le mobilier à utiliser», nous concluons dans ce contexte que le classement a des règles qu'il faut suivre, des exigences auxquelles il faut répondre pour réussir à conserver les documents et s'en servir facilement.

Section 2 : Méthodologie adoptée

La méthodologie concerne les approches théoriques retenues et la dimension empirique.

Paragraphe 1 : Approches théoriques

Il s'agit de définir les normes ou repères d'amélioration des situations et les outils théoriques d'analyse des données collectées. Ce choix varie en fonction de chaque problème.

A-Choix d'outils théoriques d'analyse liés aux problèmes spécifiques n°1 et n°2

1- Normes et repères d'amélioration liés aux problèmes spécifiques n°1 et n° 2

a- Normes et repères d'amélioration liés au problème spécifique n° 1

Pour éviter le problème de signature à temps des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC il faut montrer au ministre, à travers son Secrétariat Particulier la pertinence et l'urgence des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques. C'est-à-dire que ces dossiers doivent être considérés comme une priorité pour le ministre, chaque fois qu'il est présent au bureau.

Les préjudices éventuels de la non délivrance rapide des récépissés peuvent entraîner des pertes d'opportunités à ces OSC et des partis politiques ; notamment dans la résolution des problèmes sociopolitiques.

b- Normes et repères d'amélioration liés au problème spécifique n°2

Pour accélérer la signature du dossier de l'enregistrement des OSC et des partis politiques, il faut faire des plaidoyers auprès des autorités compétentes, notamment le ministre afin que ce dernier puisse prévoir la prise d'un décret ou d'un arrêté qui délègue la signature à une autre autorité stable notamment le DGAIC ou à une Personne Responsable de l'Enregistrement des OSC et des Partis Politiques (PREOPP).

2- Seuil de décision lié aux problèmes spécifiques n°1 et n°2

a- Seuil de décision lié au problème spécifique n°1

Il tiendra compte des données du guide d'entretien et du questionnaire adressés aux usagers de la DGAIC, notamment les chefs de ces structures associatives.

Pour le guide d'entretien, les réponses recueillies auprès des agents de la DGAIC seront retenues comme causes réelles.

Quant au questionnaire, seules les données ayant obtenu une modalité supérieure ou égale à 40% du taux calculé seront retenues comme vraies causes du problème.

b-Seuil de décision lié au problème spécifique n°2

Les causes de l'absence de délégation de signature seront identifiées grâce aux résultats du questionnaire. Seule la cause dont le poids est supérieur ou égal à 50% de la fréquence calculée sera retenue.

B-Choix d'outils théoriques d'analyse liés au problème spécifique n°3

1-Normes et repères d'amélioration liés au problème spécifique n°3

Pour qu'un dossier de l'enregistrement des OSC et des partis politiques connaisse rapidement la délivrance du récépissé, il faut que les délais de son étude soient respectés au niveau de chaque service où il fera l'objet d'étude. C'est ici que l'opération de « zéro dossier » dans les tiroirs trouve sa raison d'être.

2- Seuil de décision lié au problème spécifique n°3

Les réponses du guide d'entretien seront utilisées.

Aussi un questionnaire sera-t-il adressé aux usagers de la DGAIC, notamment les chefs de ces structures associatives, dans le but de la vérification de notre hypothèse. La vraie cause à retenir sera celle dont la modalité est supérieure ou égale à 50% de la fréquence calculée.

Paragraphe 2 : Approches empiriques

La dimension empirique a pour but de mettre en exergue la méthode d'enquête envisagée. Elle suivra les étapes suivantes :

- la détermination des objectifs de l'enquête et identification de la population mère;
- l'échantillonnage, les techniques de dépouillement des données et les outils de présentation des données.

A- La détermination des objectifs de l'enquête et identification de la population mère

1- Détermination des objectifs de l'enquête

Les enquêtes réalisées ont pour objectif la vérification des hypothèses de notre étude. Ainsi, elles nous permettront de savoir si :

- la mobilité des ministres à la tête du MISPC est peut-être à la base des difficultés de la signature à temps des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques ;
- la réticence à signer certains récépissés des OSC et des partis politiques susceptibles de troubler l'ordre public est peut-être à la base des difficultés de la signature à temps des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques.
- le souci d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité serait lié à l'absence de délégation de signature ;
- le souci d'éviter la corruption serait lié à l'absence de délégation de signature ;
- l'organisation administrative béninoise nécessitant qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes avant de parvenir à l'autorité hiérarchique

occasionnerait le circuit très long des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC ;

- le fait que les dossiers d'enregistrement des associations doivent faire l'objet de plusieurs études entrainerait le circuit très long des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC.

2-Identification de la population

Pour atteindre les objectifs fixés, nous réaliserons deux (2) types d'enquêtes, à savoir :

- une enquête interne qui consiste à nous entretenir avec le personnel de la DGAIC, grâce à un guide d'entretien ;
- une enquête externe qui concerne les usagers de la DGAIC. Nous leur ferons remplir un questionnaire comportant des questions ouvertes et fermées.

B- L'échantillonnage, les techniques de dépouillement et outils de présentation des données

1-L'échantillonnage

En ce qui concerne l'échantillonnage, nous ferons l'enquête externe par sondage et le questionnaire sera adressé à un échantillon composé de 100 personnes représentatives de la population mère. Les personnes concernées sont les responsables des structures associatives, usagers de la DGAIC.

2-Les techniques de dépouillement des données

Les réponses obtenues à travers le questionnaire et le guide d'entretien seront traitées de façon manuelle.

3-Les outils de présentation des données

Pour ce qui est des données collectées par le questionnaire elles seront analysées par la méthode des tris à plat pour les questions fermées tandis que l'analyse des questions ouvertes et des résultats du guide d'entretien se fera à travers notre appréciation des réponses obtenues.

Le cadre théorique de base de l'étude étant fixé et la méthodologie retenue, nous partirons de la collecte des données aux conditions de mise en œuvre des solutions proposées.

CHAPITRE DEUXIEME : De la collecte des données aux conditions de mise en œuvre des solutions

Ce chapitre est consacré à la validation des hypothèses émises afin de proposer des solutions pour la résolution des problèmes et les conditions de leur mise en œuvre.

Section 1 : De la collecte des données à l'analyse des résultats obtenus

Il s'agit ici de restituer les moyens de mobilisation des données, de présenter et d'analyser ces données pour la validation des hypothèses émises.

Paragraphe 1 : Mobilisation des données et difficultés rencontrées

A. Mobilisation des données

Les enquêtes ont été réalisées sur la base de questionnaire et de guide d'entretien.

Le questionnaire comprend des questions clairement libellées pour faciliter la compréhension et adresser aux usagers de la DGAIC.

Quant au guide d'entretien, il est adressé au personnel de la DGAIC et a servi de base à nos discussions.

B. Difficultés rencontrées

Au cours de nos investigations, nous avons rencontré des difficultés. Au nombre de ces difficultés, nous pouvons citer :

- l'accès peu facile aux statistiques relatives à l'enregistrement des OSC et des partis politiques;
- l'accès difficile à certains documents ;

- l'indisponibilité de certains agents de la DGAIC en raison de la surcharge de travail et du manque de personnel ;

Les difficultés rencontrées ne nous ont pas bloquées dans nos recherches. Elles nous ont plutôt permis de constater la rigueur qu'observent les agents de l'administration et leur réserve à fournir aux usagers des informations.

Paragraphe 2 : Présentation et analyse des données

Nous aborderons d'abord la présentation des données pour finir sur l'analyse liées à chaque type de problème spécifique.

A- Présentation et analyse des données relatives au retard de signature et à l'absence de la délégation de signature

1-Présentation et analyse des données relatives au retard de signature

Au cours de nos recherches, nous avons constaté que les représentants des OSC et des partis politiques, usagers de la DGAIC rencontrent d'énormes difficultés pour voir leur récépissé d'enregistrement signer à temps.

Grâce à un questionnaire adressé à ces derniers, nous avons d'abord cherché à savoir le degré de leur connaissance sur le délai de délivrance du récépissé. Les réponses obtenues sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau n° 3 : Degré de connaissance du délai de délivrance du récépissé

Libellé	Effectif	Taux
NON	75	75%
OUI	25	25%
TOTAL	100	100%

Source : Résultats de nos enquêtes

- 75% des représentants des OSC et des partis politiques, usagers de la DGAIC affirment qu'ils ne connaissent pas le délai de délivrance du récépissé d'enregistrement des structures associatives.
- 25% des représentants des OSC et des partis politiques affirment connaître ce délai.

Nous avons ensuite voulu connaître la période de dépôt du dossier.

Tableau n°4 : Période de dépôt du dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé.

Période de dépôt	Effectif	Taux
Un (01) mois après l'AG constitutive	39	39%
deux (02) mois après l'AG constitutive	17	17%
trois (03) mois après l'AG constitutive	20	20%
Un (01) an après l'AG constitutive	13	13%
Sans délai	11	11%
TOTAL	100	100%

Source : Résultats de nos enquêtes

- 39% de nos enquêtés déclarent avoir déposé le dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé dans les délais, soit un (1) mois après l'AG constitutive.
- 17% de nos enquêtés déclarent avoir déposé le dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé dans les délais, soit deux (2) mois après l'AG constitutive.
- 20 % de nos enquêtés déclarent avoir déposé le dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé dans les délais, soit trois (3) mois après l'AG constitutive.

- 13 % de nos enquêtés déclarent avoir déposé le dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé dans les délais, soit un (1) an après l'AG constitutive.

Enfin, nous avons cherché à savoir le temps mis par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes pour délivrer le récépissé d'enregistrement aux OSC et partis politiques.

Tableau n°5 : Délai de délivrance du récépissé d'enregistrement

Délai de délivrance du récépissé	Effectif	Taux
Un (01) mois après l'AG constitutive	16	16%
deux (02) mois après l'AG constitutive	23	23%
trois (03) mois après l'AG constitutive	22	22%
Plus d'un (01) an après l'AG constitutive	39	39%
TOTAL	100	100%

Source : Résultats de nos enquêtes

- 16 % de nos enquêtés déclarent avoir obtenu le récépissé d'enregistrement dans un délai d'un (1) mois après l'AG constitutive.
- 23% de nos enquêtés déclarent avoir obtenu le récépissé d'enregistrement dans un délai de deux (2) mois après l'AG constitutive.
- 22% de nos enquêtés déclarent avoir obtenu le récépissé d'enregistrement dans un délai de trois (3) mois après l'AG constitutive.
- 39% de nos enquêtés déclarent avoir obtenu le récépissé d'enregistrement dans un délai supérieur à un (1) an après l'AG constitutive.

De ces résultats, nous avons constaté que la plupart des représentants des OSC et des partis politique sont le problème de délai de dépôt des dossiers d'enregistrement pour l'obtention du récépissé et les déposent dans les délais variables. Aussi la délivrance du récépissé met-il trop de temps, soit parfois plus d'un an.

De plus, les agents de la DGAIC nous ont confié, lors de nos entretiens, que ce retard est dû non seulement au manque de personnel mais aussi et surtout au circuit trop long que doit suivre le dossier d'enregistrement des OSC et des partis politiques. Nous pouvons donc déduire qu'il est vraiment difficile pour les OSC et les partis politiques d'obtenir leur récépissé à temps. Ce qui nous amène à la vérification partielle de notre hypothèse selon laquelle : les difficultés de la signature à temps des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques seraient dues à la mobilité des ministres à la tête du MISPC et à la réticence de signer certains récépissés des OSC et des partis politiques susceptibles de troubler l'ordre public.

2-Présentation et analyse des données relatives à l'absence de délégation de signature

Lors de la réalisation de notre état des lieux, nous avons remarqué que l'obtention du récépissé d'enregistrement constitue un chemin de croix pour les structures associatives. A l'aide d'un questionnaire, nous avons cherché à en connaître les motifs. Les résultats obtenus à cet effet sont consignés dans le tableau ci- après :

Tableau n° 6 : Degré d'obtention des actes administratifs obtenus

Libellé	Effectif	Taux
NON	75	75%
OUI	25	25%
TOTAL	100	100%

Source : Résultats de nos enquêtes

- 75% des représentants des OSC et des partis politiques, usagers de la DGAIC affirment qu'ils ont eu des difficultés pour obtenir leur récépissé
- 25% des représentants des OSC et des partis politiques affirment qu'ils ont eu des difficultés pour obtention dudit récépissé.

Nous avons ensuite voulu connaître la période de dépôt du dossier.

Tableau n°7 : Période de dépôt du dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé.

Période de dépôt	Effectif	Taux
Un (01) mois après l'AG constitutive	39	39%
deux (02) mois après l'AG constitutive	17	17%
trois (03) mois après l'AG constitutive	20	20%
Un (01) an après l'AG constitutive	13	13%
Sans délai	11	11%
TOTAL	100	100%

Source : Résultats de nos enquêtes

- 39 % de nos enquêtés déclarent avoir déposé le dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé dans les délais, soit un (1) mois après l'AG constitutive.
- 17 % de nos enquêtés déclarent avoir déposé le dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé dans les délais, soit deux (2) mois après l'AG constitutive.
- 20 % de nos enquêtés déclarent avoir déposé le dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé dans les délais, soit trois (3) mois après l'AG constitutive.
- 13 % de nos enquêtés déclarent avoir déposé le dossier d'enregistrement en vue de l'obtention du récépissé dans les délais, soit un (1) an après l'AG constitutive.

Enfin, nous avons cherché à savoir le temps mis par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes pour délivrer le récépissé d'enregistrement aux OSC et partis politiques.

Tableau n°8 : Délai de délivrance du récépissé d'enregistrement

Délai de délivrance du récépissé	Effectif	Taux
Un (01) mois après l'AG constitutive	16	16%
deux (02) mois après l'AG constitutive	23	23%
trois (03) mois après l'AG constitutive	22	22%
Plus d'un (01) an après l'AG constitutive	39	39%
TOTAL	100%	100%

Source : Résultats de nos enquêtes

- 16 % de nos enquêtés déclarent avoir obtenu le récépissé d'enregistrement dans un délai d'un (1) mois après l'AG constitutive.
- 23% de nos enquêtés déclarent avoir obtenu le récépissé d'enregistrement dans un délai de deux (2) mois après l'AG constitutive.
- 22% de nos enquêtés déclarent avoir obtenu le récépissé d'enregistrement dans un délai de trois (3) mois après l'AG constitutive.
- 39% de nos enquêtés déclarent avoir obtenu le récépissé d'enregistrement dans un délai supérieur à un (1) an après l'AG constitutive.

De ces résultats, nous avons constaté que la plupart des représentants des OSC et des partis politiques ont le problème de délai de dépôt des dossiers d'enregistrement pour l'obtention du récépissé et les déposent dans les délais variables. Aussi la délivrance du récépissé met-il trop de temps, soit parfois plus d'un an. De plus, les agents de la DGAIC nous ont confié, lors de nos entretiens, que ce retard est dû non seulement au manque de personnel mais aussi et surtout au circuit trop long que doit suivre le dossier d'enregistrement des OSC et des partis politiques. Nous pouvons donc déduire qu'il est vraiment difficile pour les OSC et les partis politiques d'obtenir leur récépissé à temps. Ce qui nous amène à la vérification partielle de notre hypothèse selon laquelle : l'absence de délégation de signature serait lié au souci d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité, le souci d'éviter la corruption.

B-Présentation et analyse des données relatives au circuit très long des dossiers d'enregistrement

Pour savoir les causes du retard constaté dans la délivrance du récépissé d'enregistrement aux OSC et des partis politiques, nous avons vérifié si les dossiers d'enregistrement de nos enquêtés ont connu de rejet pour mauvais montage dudit

dossier ; les moyens de communication par lesquels le rejet a été notifié et le délai d'intégration des corrections à apporter audit dossier par ceux-ci.

Tableau n°9 : Rejet du dossier d'enregistrement

Libellé	Effectif	Taux (%)
Oui	63	63%
Non	37	37 %
Total	100	100%

Source : Résultats de nos enquêtes

- 63% de nos enquêtés avouent que leur dossier d'enregistrement a été rejeté.
- 37% de nos enquêtés avouent que leur dossier d'enregistrement n'a pas connu de rejet.

Tableau n°10 : Mode de communication du rejet

Libellé	Effectif	Taux (%)
Téléphone	28	28%
Dès présentation	72	72 %
Total	100	100%

Source : Résultats de nos enquêtes

- 28% des enquêtés affirment que le rejet de leur dossier leur a été notifié par téléphone.
- 72% des enquêtés affirment que le rejet de leur dossier ne leur a été notifié qu'à leur arrivée à la DGAIC.

Ces résultats nous prouvent qu'il y a un moyen de communication peu efficace entre la DGAIC et ses usagers en l'occurrence les représentants des OSC et des partis politiques ; ce qui entraîne un retard dans le traitement des dossiers d'enregistrement de ces structures associatives.

Il ressort également de nos entretiens avec le personnel de la DGAIC que la plupart des rejets sont dus aux erreurs contenues dans le dossier d'enregistrement en provenance des OSC et des partis politiques. On en déduit donc une maîtrise peu efficace du montage des dossiers d'enregistrement par certaines OSC et des partis politiques. Ce qui pose le problème de l'élaboration des dossiers types standards pour chaque type de structure associative, pour éviter le retard dans le traitement des dossiers.

Section 2 : De l'établissement du diagnostic aux conditions de mise en œuvre des solutions

Paragraphe 1 : L'établissement du diagnostic

Ici, nous établirons le diagnostic, proposerons les solutions et leurs conditions de mise en œuvre.

Paragraphe 1 : L'établissement du diagnostic

Les hypothèses étant vérifiées, nous pouvons établir les éléments de diagnostic ci-après :

A- Eléments de diagnostics n°1 et n°2

1- Elément de diagnostic n°1

Les difficultés sont liées à la signature à temps des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques.

2- Elément de diagnostic n°2

Les difficultés sont dues à l'absence de délégation de signature.

B- Elément de diagnostic n°3

Les difficultés sont relatives au circuit très long des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques.

Paragraphe 2 : Approches de solutions, conditions de mise en œuvre des solutions et synthèse de l'étude

Apporter une solution à un problème, c'est proposer les conditions d'éradication des causes se trouvant à la base de ce problème tout en tenant compte des objectifs fixés. Ainsi, nous proposerons des solutions pour l'élimination des différentes causes se trouvant à la base des problèmes spécifiques identifiés, de même que leurs conditions de mise en œuvre.

A- Approches de solutions aux problèmes spécifiques et conditions de mise en œuvre

Nous exposerons les approches de solutions liées à chaque problème spécifique et leurs conditions de mise en œuvre.

1- Approches de solutions aux problèmes spécifiques

a- Approches de solutions liées au retard de signature

Le diagnostic établi révèle que les difficultés liées à la signature dans le délai des récépissés d'enregistrement s'expliquent par la mobilité des ministres à la tête du MISPC et la réticence à délivrer le récépissé à certaines structures associatives susceptibles de troubler l'ordre public.

Pour résoudre ce problème, il faut amener le chef du gouvernement à rendre plus ou moins stable le poste ministériel. C'est-à-dire permettre à tout ministre nommé à ce département d'être à ce poste pendant au moins deux ans.

b- Approches de solutions au problème de l'absence de délégation de signature

De la vérification des hypothèses, il ressort que l'absence de délégation de signature serait dû souci d'engager la responsabilité d'une seule et même personne et au souci d'éviter la corruption.

Pour résoudre ce problème, il faut montrer à l'autorité en l'occurrence le ministre que la signature du récépissé d'enregistrement des OSC et des partis politiques, constitue selon le principe d'Eisenhower, une tâche peu importante mais urgente donc à déléguer. Par ailleurs, pour éviter la corruption dans cette délégation de signature il faut mettre des gardes fous tels que la création d'un organe de contrôle de suivi et de validation de la signature des récépissés d'enregistrement.

c- Approches de solutions au problème du circuit trop long du traitement des dossiers d'enregistrement

Il ressort du diagnostic établi que le retard dans le traitement des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques s'explique par l'organisation administrative béninoise nécessitant qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes avant de parvenir à l'autorité hiérarchique occasionnerait le circuit très long des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC. Aussi le fait que les dossiers d'enregistrement des associations doivent faire l'objet de plusieurs études entrainerait-il le circuit très long des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC.

La résolution de ce problème passe par l'élaboration d'un manuel de procédure administrative. Aussi un service public comme la DGAIC devra-t-il tendre vers la Certification.

2- Conditions de mise en œuvre des solutions et synthèse de l'étude sur l'amélioration de la chaîne d'enregistrement

Pour l'amélioration des prestations des acteurs impliqués dans la chaîne d'enregistrement des dossiers des OSC et des partis politiques, certaines dispositions doivent être prises. A cet effet, nous nous proposons de faire quelques recommandations à l'endroit de la DGAIC et des OSC et partis politiques.

a- Recommandations à l'endroit de la DGAIC et du Ministre

Pour améliorer ses prestations, la DGAIC doit :

- revoir à la hausse l'effectif du personnel de ses Services chargés du traitement des dossiers des OSC et des partis politiques, à travers sa Direction de la Transhumance et des Libertés Publiques (DTLP) et sa Direction des Cultes et Coutumes (DCC), afin d'accélérer le traitement des dossiers et de diminuer la lenteur administrative ;
- former les agents des services chargés du traitement des dossiers des OSC et des partis politiques sur la saisie des données dans le service de gestion du fichier unique de référence. Aussi doit-elle renforcer sa cellule informatique en y ajoutant des ordinateurs et accessoires plus performants ;
- utiliser le principe de Pareto qui consiste à attaquer les problèmes essentiels peu nombreux avant les problèmes secondaires nombreux ; servir et dissocier le principal de l'accessoire ;

- étiqueter tout, ce qui permettra de respecter son système de rangement. Comme les étiquettes seront lisibles, il serait plus facile de déléguer
- créer un répertoire numérique et une chemise "en attente" regroupant les informations déléguées pour lesquelles on attend une réponse de nos interlocuteurs et parcourir le contenu une fois par jour pour être sûr de relancer à temps si nécessaire.
- établir une collaboration très étroite entre la DGAIC, le Secrétariat Général du Ministère le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Particulier du Ministre afin que le paraphe des dossiers ne joue pas sur les délais d'enregistrement ;
- instaurer un système de suivi des dossiers d'enregistrement ;
- mettre à la disposition des usagers le guide des usagers ;
- rendre toujours opérationnel le logiciel GEST-ASSOC;
- concevoir les dossiers d'enregistrement types standards des OSC et des partis politiques et les mettre à la disposition des usagers ;
- la DGAIC doit tendre vers la Certification.

Pour la délivrance dans le délai des récépissés d'enregistrement des OSC et des partis politiques, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (MISPC) doit :

- prendre un arrêté ou initier la prise d'un décret pour déléguer sa signature à une Personne Responsable de l'Enregistrement des OSC et des Partis Politiques (PREOPP) ;
- prendre un arrêté ou initier la prise d'un décret ou d'une loi pour créer un organe de contrôle de l'Enregistrement des OSC et des Partis Politiques.

b- Recommandations à l'endroit des OSC et partis politiques

Pour assurer une bonne gestion des dossiers d'enregistrement, les OSC et partis politiques doivent :

- faire diligence dans l'intégration des observations à eux relevées par les services compétents de la DGAIC;
- être en relation directe avec la DGAIC et ses différents services pour faciliter le traitement rapide des dossiers d'enregistrement ;
- s'approprier du guide des usagers afin de répondre correctement aux conditions d'enregistrement.

B-Synthèse de l'étude sur l'amélioration de la chaîne d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC

Tableau n°11 : Tableau de Synthèse de l'Etude.

Niveau d'Analyse	Problématique	Objectifs de recherche	Cause réelle	Diagnostics	Approches de solutions
Niveau Général	<u>Problème général</u> : le caractère peu efficient de la gestion des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC	<u>Objectif général</u> : la contribution à l'amélioration de la gestion des dossiers de l'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC	-----	-----	-----
Niveau spécifique 1	<u>Problème spécifique N°1</u> : Problème de signature à temps des récépissés d'enregistrement	<u>Objectif spécifique N°1</u> : Proposer une procédure rapide pour la signature à temps des récépissés d'enregistrement ;	<u>Cause spécifique°1</u> : la mobilité des ministres à la tête du MISPC et la réticence à délivrer le récépissé à certaines structures associatives susceptibles de troubler l'ordre public	<u>Hypothèse spécifique N°1</u> : le problème de signature à temps des récépissés d'enregistrement s'explique par la mobilité des ministres à la tête du MISPC et la réticence à délivrer le récépissé à	<u>Solution N°1</u> : il faut amener le chef du gouvernement à rendre plus ou moins stable le poste ministériel. C'est-à-dire permettre à tout ministre nommé à ce département d'être à ce poste pendant au moins deux ans.

				certaines structures associatives susceptibles de troubler l'ordre public	
Niveau spécifique 2	<u>Problème spécifique N°2</u> : Absence de délégation de signature	<u>Objectif spécifique N°2</u> : Faire un plaidoyer auprès du ministre afin qu'il délègue sa signature à une autre personne	<u>Cause spécifique°2</u> : le souci d'éviter la corruption et d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité	<u>Hypothèse spécifique°2</u> : l'absence de délégation de signature serait liée au souci d'éviter la corruption et d'engager la responsabilité d'une seule et même autorité	<u>Solution N°2</u> : il faut montrer à l'autorité en l'occurrence le ministre que la signature du récépissé d'enregistrement des OSC et des partis politiques, constitue selon le principe d'Eisenhower, une tâche peu importante mais urgente donc à déléguer. Par ailleurs, pour éviter la corruption dans cette délégation de signature il faut mettre des gardes fous tels que la création d'un organe de contrôle de suivi et de validation de la signature des récépissés d'enregistrement.
Niveau spécifique 3	<u>Problème spécifique N°3</u> : Le circuit très long des dossiers d'enregistrement	<u>Objectif spécifique N°3</u> : Déterminer un mécanisme très rapide de traitement des dossiers de l'enregistrement des associations	<u>Cause spécifique°3</u> : l'organisation administrative béninoise nécessite qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes voire d'études minutieuses avant de parvenir à l'autorité hiérarchique	<u>Hypothèse spécifique°3</u> : Le circuit très long des dossiers d'enregistrement s'expliquerait par l'organisation administrative béninoise nécessitant qu'un dossier confidentiel suive un certain nombre d'étapes voire d'études minutieuses avant de parvenir à l'autorité hiérarchique	<u>Solution N°3</u> : Il faut élaborer un manuel de procédure administrative et aussi un service public comme la DGAIC doit tendre vers la Certification.

Source : Réalisé par nous-mêmes.

CONCLUSION

La réalisation de ce travail nous a permis de comprendre le mode de fonctionnement de la Direction Général des Affaires Intérieures et des Cultes (DGAIC) en général et celui de ses deux directions, notamment la Direction de la Transhumance et des Libertés Publiques (DTLP) et sa Direction des Cultes et Coutumes (DCC) subdivisées en services et divisions, en particulier. Au cours de notre stage, nous avons constaté que la DGAIC joue un rôle très important dans la procédure aboutissant à la délivrance des récépissés d'enregistrement aux OSC et aux partis politiques.

Malheureusement, la lourdeur de cette procédure empêche souvent les OSC et les partis politiques d'entrer en possession dans le délai de leurs récépissés d'enregistrement.

Nous nous sommes alors proposé de participer à l'amélioration du système d'enregistrement de ces structures associatives par le biais des problèmes spécifiques identifiés que sont :

- le problème de signature dans le délai des récépissés d'enregistrement par le ministre ;
- l'absence de délégation de signature ;
- le circuit très long des dossiers d'enregistrement.

Pour y parvenir, nous avons proposé des approches de solutions en vue de la résolution de ces problèmes après vérification des hypothèses et établissement des diagnostics. Ces approches de solutions sont énumérées ainsi qu'il suit :

- il faut amener le chef du gouvernement à rendre plus ou moins stable le poste ministériel. C'est-à-dire permettre à tout ministre nommé à ce département d'être à ce poste pendant au moins deux ans ;
- il faut montrer à l'autorité en l'occurrence le ministre que la signature du récépissé d'enregistrement des OSC et des partis politiques, constitue selon le principe d'Eisenhower, une tâche peu importante mais urgente donc à déléguer. Par ailleurs, pour éviter la corruption dans cette délégation de signature il faut mettre des gardes fous tels que la création d'un organe de contrôle de suivi et de validation de la signature des récépissés d'enregistrement ;
- il faut élaborer un manuel de procédure administrative et aussi un service public comme la DGAIC doit tendre vers la Certification

L'application des solutions proposées dans notre étude et la prise en compte des recommandations aideront sûrement la DGAIC à résoudre les problèmes liés à la signature à temps des récépissés d'enregistrement, à l'absence de délégation de signature et celui du circuit très long de traitement des dossiers d'enregistrement des OSC et des partis politiques.

Signalons toutefois que le non-respect et la non maîtrise de la réglementation en vigueur sont à la base des nombreux problèmes que rencontre l'Administration Publique. Dans ces conditions il faudrait mettre en place une politique de sensibilisation des fonctionnaires et des usagers sur l'importance de la réglementation qui régit chaque domaine de l'Administration Publique.

BIBLIOGRAPHIE

I-OUVRAGES

- 1- Anne Amar, Ludovic Berthier, CEROG, IAE d'Aix-en- Provence, « Le Nouveau Management Public : Avantages et Limites »,
- 2- Barabelet Meir, « MANAGEOR : les meilleures pratiques du Management », 2^e édition, Dunod,
- 3- Richard TEMPLAR, « Les 100 règles d'or du management, un autre point de vue sur l'art de diriger », édition Poche Marabout.

II-TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- 1-Loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association
- 2- Loi n°2001-21 du 21 Février 2003 portant charte des partis politiques.
- 3- Décret N° 2001-234 du 12 Juillet 2001 fixant les conditions d'exigence et les modalités de fonctionnement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et leurs organisations faîtières.
- 4- Décret N°2012-191 du 03 Juillet 2012 fixant la structure-type des ministères.
- 5- Décret N°2012-429 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique et des Cultes.
- 6- Arrêté N°193/MISPC/DC/ SGM/ CTJ/ SA du 19 novembre 2012 portant attribution, organisation et fonctionnement de la direction générale des affaires intérieures et des cultes

7- Arrêté N) 083 /MISPC/ MEF/DC/ SG/ DRFM/DGAI/SA du 02 mai 2012 portant fixation des frais d'étude des dossiers de déclaration ou d'enregistrement des associations, organisations non gouvernementales et autres structures de type associatif

III- MEMOIRES

- 1- Eugénie H. OTTI « Contribution à un meilleur fonctionnement du secrétariat de la direction de la Radio diffusion Nationale de l'ORTB », mémoire de fin de formation au cycle I pour l'obtention du diplôme de Technicien supérieur ; Option secrétariat de direction ; ENAM ; Année Académique 2011-2012.
- 2- Kenneth S. M. R. LOGBO « Contribution à l'amélioration des prestations du Fonds National de retraite du Bénin (FNRB) », mémoire de fin de formation au cycle I, Option Administration des Finances, ENAM, Administration des Finances et du Trésor, 2011-2012.
- 3- Basile TOKPONSI, contribution à une gestion rationnelle du secrétariat de la Direction des Admissions de HOUDEGBE NORTH AMERICAN UNIVERSITY OF BENIN (HNAUB). » mémoire de fin de formation Cycle I, option secrétariat ENAM, secrétariat de Direction 2011-2012.

IV- DIVERS DOCUMENTS ET RAPPORTS

Ministère chargé des relations avec les institutions, « les Actes du séminaire national sur le recentrage du concept de société civile au Bénin, palais des congrès de Cotonou les 18, 19 et 20 Septembre 2007.

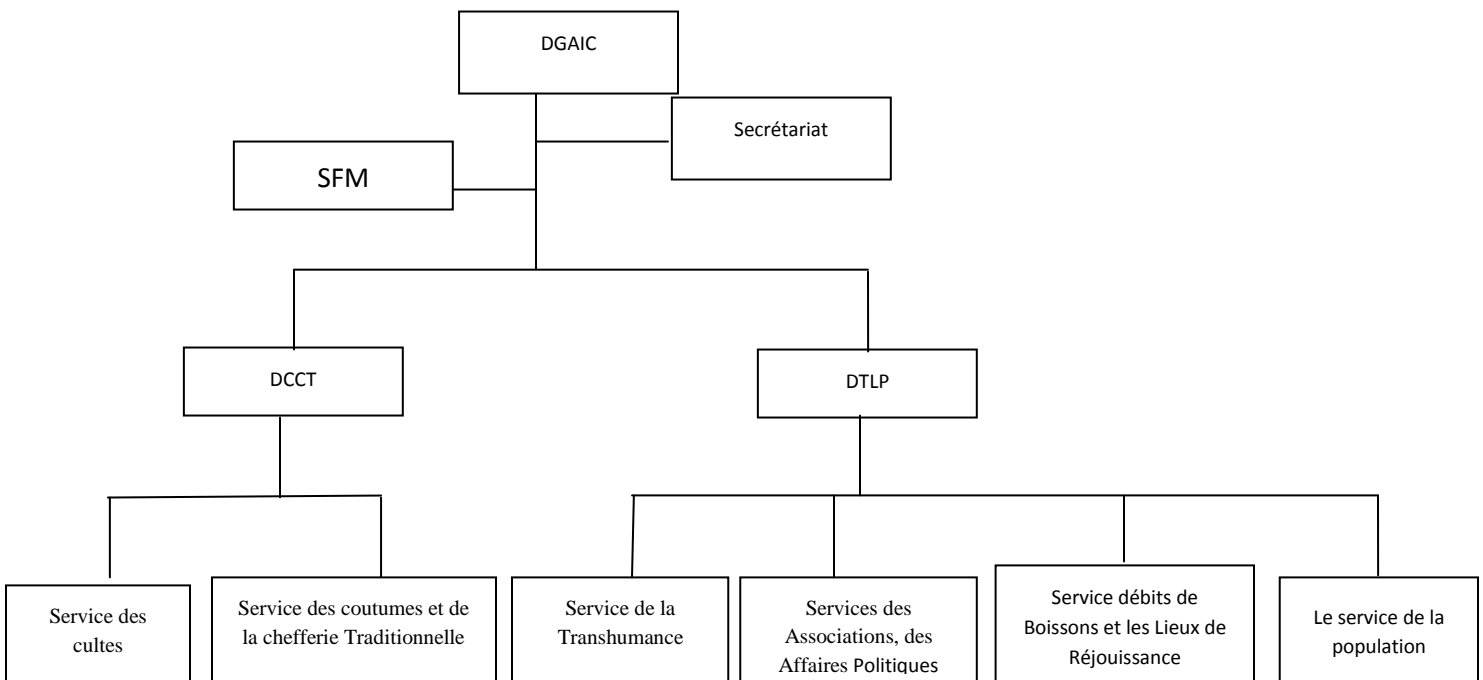
V-Internet

<http://Cyber-Campus.nice.fr> : Site visité le 17 juillet 2014.

www.wikipedia.com :Site visité le 17 juillet 2014.

ANNEXE

Annexe 1 : Organigramme de la DGAIC



Annexe 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

Bonjour Madame/Monsieur,

Au terme de notre formation en Management des Services Publics (MSP) à l'ENAM, nous sommes contraints de rédiger un mémoire de fin de formation.

Dans ce cadre, une étude est menée sur les prestations de la DGAIC aux fins de leur éventuelle amélioration.

Aussi avons-nous le plaisir de vous demander de bien vouloir consacrer un peu de votre temps pour répondre à nos préoccupations suivantes :

- 1- Combien de OSC et des partis politiques se sont enregistrés dans votre structure ?
- 2- Les OSC et les partis politiques sont-ils satisfaits de vos prestations ?
- 3- Quel est le mode de communication qu'utilise la DGAIC pour informer les usagers lorsque ceux-ci doivent enregistrer leurs associations ou partis politiques ?
- 4- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors du traitement des dossiers d'enregistrement ?
- 5- Que suggérez-vous pour l'amélioration de la chaîne d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC?

Merci de votre collaboration.

Annexe 3 :QUESTIONNAIRE

1- Connaissez-vous le délai de délivrance du récépissé d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC ?

Oui Non

2- Combien de temps il faut pour la délivrance du récépissé d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC ?

- Un (01) an après le dépôt des dossiers
- Six (06) mois après le dépôt des dossiers
- Moins de six (06) mois après le dépôt des dossiers

3- Pendant combien de temps avez-vous attendu pour obtenir le récépissé d'enregistrement?

- Moins de trois (3) mois
- Trois (3) mois et plus

4- Votre dossier d'enregistrement a-t-il été rejeté pour défaut ou complément de pièces?

Oui Non

- Si oui par quel moyen de communication vous a-t-on notifié le rejet ?

Téléphone Dès présentation

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : Etats des Lieux du système d'enregistrement	4
CHAPITRE PREMIER : Etats des lieux et Ciblage de la problématique	4
Section 1 : Etats des lieux et regroupement par centre d'intérêt.....	4
Paragraphe 1 : Etats des lieux	6
A- Inventaire des atouts.....	6
B- Inventaire des problèmes et liste des problématiques.....	7
1- Inventaire des problèmes : faiblesses et menaces	7
2- Liste des problématiques.....	8
Paragraphe 2 : Choix de la problématique et formulation du sujet.....	9
A- Le choix de la problématique.....	9
B- La formulation du sujet.....	10
Section 2 : Spécification de la problématique et séquences de résolution.....	10
Paragraphe 1 : Spécification de la problématique.....	10
A- Causes de la problématique	10
B- Identification de la problématique	11
Paragraphe 2 : Séquences de résolution de la problématique et justification de la démarche.....	11
A- Séquences de résolution de la problématique	11
B- Démarches de résolution.....	12
CHAPITRE DEUXIEME : Cadre théorique et méthodologique de l'étude.....	13
Section 1 : Cadre théorique de base de l'étude : objectifs et hypothèses	13
Paragraphe 1 : Les objectifs de l'étude	13

A- Objectif général	14
B- Objectifs spécifiques	15
Paragraphe 2 : Formulation des hypothèses	15
A- Causes liées à chaque problème spécifique	15
B- Hypothèses liées à chaque problème spécifique.....	16
Section 2 : Synthèse des préoccupations et tableau de bord de l'étude	17
Paragraphe 1 : Synthèse des préoccupations.....	17
A- Synthèse des problèmes spécifiques	17
B- Synthèses des objectifs spécifiques et des hypothèses	18
1- Synthèse des objectifs spécifiques.....	18
2- Synthèse des hypothèses.....	18
Paragraphe 2 : Construction du tableau de bord et limite de l'étude	19
A- Construction du tableau de bord de l'étude	19
B- Limite de l'étude.....	21
DEUXIEME PARTIE : Analyse du problème relatif au système d'enregistrement	22
CHAPITRE PREMIER : Revue de la littérature et méthodologie adoptée.....	22
Section 1 : Revue de la littérature	22
Paragraphe 1 : Point des connaissances sur le problème général et leurs implications	23
A- Point des connaissances sur le problème général	23
B- Implications des connaissances : classification et réaménagement.....	23
1- Classification.....	23
2- Réaménagement.....	23
Paragraphe 2 : Point des connaissances sur les problèmes spécifiques 1, 2 et 3	28
A- Point des connaissances sur les problèmes spécifiques 1 et 2.....	28

B- Point des connaissances sur le problème spécifique 3.....	30
Section 2 : Méthodologie adoptée.....	32
Paragraphe 1 : Approches théoriques.....	32
A- Choix d'outils théoriques d'analyse liés aux problèmes spécifiques 1 et 2	32
1- Normes et repères d'amélioration liés aux problèmes spécifiques 1 et 2.....	33
2- Seuil de décision liée aux problèmes spécifiques 1 et 2.....	33
B- Choix d'outils théoriques d'analyse liés au problème spécifique 3	34
1- Normes et repères d'amélioration liés au problème spécifique 3.....	34
2- Seuil de décision lié au problème spécifique 3.....	34
Paragraphe 2 : Approches empiriques.....	35
A- La détermination des objectifs de l'enquête et identification de la population Mère	35
B- Echantillonnage, techniques de dépouillement et outils de présentation des données.....	36
CHAPITRE DEUXIEME : De la collecte des données aux conditions de mise en œuvre des solutions	38
Section 1 : De la collecte des données à l'analyse des résultats obtenus.....	38
Paragraphe 1 : Mobilisation des données et difficultés rencontrées	38
A- Mobilisation des données.....	38
B- Difficultés rencontrées	38
Paragraphe 2 : Présentation et analyse des données.....	39
A- Présentation et analyse des données relatives au retard de signature et à l'absence de la délégation de signature.....	39

B-Présentation et analyse des données relatives au circuit très long des dossiers d'enregistrement.....	45
Section 2 : De l'établissement du diagnostic aux conditions de mise en œuvre des solutions.....	47
Paragraphe 1 : L'établissement du diagnostic.....	47
A- Eléments de diagnostics n°1 et n°2.....	47
B- Eléments de diagnostic n°3.....	48
Paragraphe 2 : Approches de solutions ; et conditions de mise en œuvre des solutions et synthèse de l'étude.....	48
A- Approches de solutions aux problèmes spécifiques et condition des mises en œuvre	48
1- Approches de solutions aux problèmes spécifiques	48
2- Approches de solutions au problème du circuit trop long du traitement des dossiers d'enregistrement.....	50
B- Conditions de mise en œuvre des solutions et synthèse de l'étude sur l'amélioration de la chaîne d'enregistrement.....	50
1-Conditions de mise en œuvre des solutions	50
a- Recommandations à l'endroit de la DGAIC et du Ministre	50
b- Recommandations à l'endroit des OSC et des partis politiques.....	52
2-Synthèse de l'étude sur l'amélioration de la chaîne d'enregistrement des OSC et des partis politiques au MISPC.....	52
Conclusion	54
Bibliographie	56
Annexes	59
Table des matières	61